



Societe de credit preleve mon compte et envoie d un huissier

Par **FREDE 72**, le **18/02/2009** à **16:28**

bonjour

une société de crédit me préleve tous les mois 50 euros sur mon compte depuis 07.2008 et depuis que les prelevements ont commencé ils ont envoyé mon dossier chez l huissier malgré que mes prelevements passe tous les mois jai vu l huissier débarquer a ma porte en me laissant un commandement de saisie vente jai dit a l huissier que cette société me prélever tous les mois 50 euros car sur la feuille en accompte verser l huissier a 0 euros donc pour lui je suis de mauvaise fois envers la société de credit ce matin j appelle cete société qui me passe le service et la on me repond ecouter madame il y a des lois et cette loi on les mes en place je leur ai dit que le papier que l huissier avait dater de 31.07.2008 et la societe me preleve depuis le 05.07.2008 faut il que je fasse arreter mes prelevements et payer directement a l huissier et faut il que je tourne vers un avocat pour avoir des conseils car ce n ai pas normale que mesprelevements passent et que au meme momet ils ai envoyer le dossier chez l huissier il s agit de cdgp.merci pour vos reponse

Par **ellaEdanla**, le **18/02/2009** à **17:32**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas imposer à votre créancier un paiement fractionné. Ce dernier est donc en droit de demander à un huissier de procéder au recouvrement forcé de la dette.

Toutefois, il est de pratique courante de négocier des échéanciers.

Si les versements que vous faites à la société de recouvrement n'apparaissent pas sur les décomptes des sommes dues, je vous conseillerais de cesser les versements auprès de cette société et de les faire plutôt auprès de l'huissier.

En effet, l'huissier est un officier public ministériel, il ne peut pas se permettre de faire tout et n'importe quoi...

De plus, si vous faites des versements et que la société de recouvrement ne prévient pas l'huissier, celui-ci pourra procéder à une saisie de toute bonne foi.

Prenez contact avec l'huissier, communiquez lui une copie de vos relevés de compte où apparaissent les versements et négociez avec lui un nouvel échéancier.

Bon courage,

Cordialement.